

## Affaire Calas



### Conseil : note sur une feuille au fur et à mesure ce que tu comprends

---

L'affaire Calas a eu lieu entre 1761 et 1765.

Les faits qui sont à l'origine de l'affaire Calas

---

Le 13 octobre 1761, Jean Calas, un négociant toulousain, **découvre** à son domicile le corps de Marc-Antoine son fils aîné qui s'est pendu. À l'époque le suicide est très mal vu et les cadavres des suicidés reçoivent un traitement infâme, qui consistait à être traîné dans les rues face contre terre puis jeté aux ordures. Aussi Calas maquille le suicide en crime.

Jean Calas est de confession **protestante, qui est interdite en France** depuis la **Révocation de l'Édit de Nantes** par Louis XIV en 1685. Calas après avoir été baptisé catholique de force a épousé une protestante qui a connu la même situation.

En 1759, son fils aîné à l'âge de 17 ans a été reçu bachelier en droit. Mais il ne peut poursuivre ses études pour obtenir la licence qui lui permettrait d'exercer une **profession juridique**. En effet les autorités religieuses catholiques, dont l'accord est indispensable, le suspectent de professer en secret le protestantisme.

*Un des trois fils de Jean Calas, Louis, s'est en 1756, converti au catholicisme et leurs relations se sont détériorées (le père refusant de soutenir financièrement le fils converti qui ne vit plus sous son toit).*

Les **passions religieuses**, entretenues par une partie du clergé catholique toulousain, se déchaînent. **Marc-Antoine Calas est déclaré martyr** par les autorités religieuses catholiques, enterré selon le rite catholique et son cercueil sera escorté par quarante prêtres pénitents blancs au milieu d'une foule immense.

Au cours de **l'enquête**, des dénonciateurs (encouragés par la publication de monitoire, sorte **d'appel à témoins lus dans les églises**) accusent Jean Calas d'avoir lui-même assassiné son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Mais **aucune preuve** de cette idée de conversion n'est apportée.

## Le procès et la condamnation de Jean Calas

Arrêtés Jean Calas et sa famille sont interrogés par les capitouls (les conseillers municipaux de Toulouse, qui disposaient de fonctions judiciaires). Les suspects parlent d'abord d'un crime de rôdeur puis **avouent le maquillage du suicide**.



Le 18 novembre 1761 : la sentence des Capitouls affirme la culpabilité des accusés, Jean Calas, Anne-Rose sa femme, Pierre Calas son fils, Jeanne Viguière (leur servante très catholique) et Gaubert Lavaisse (un ami bordelais de la famille présent le jour du suicide).

Jean Calas n'avoue pas sous **la torture**, il continue à proclamer son innocence. Huit juges sur treize le condamnent au supplice de la roue qui brise les membres, puis à être étranglé et enfin son cadavre brûlé. Il est exécuté le 10 mars 1762, les cendres de son corps sont jetées au vent. **Ses biens sont confisqués**. Les autres accusés sont acquittés mais le fils Pierre est banni du royaume (il se réfugie en Suisse).

## L'intervention de Voltaire

La veuve et le plus jeune fils de Jean Calas parviennent à convaincre Voltaire qu'il faut dénoncer le procès toulousain et demander un nouveau procès plus équitable. 1763, **il publie l'Essai sur la tolérance** qui émeut l'opinion publique en France.

Voltaire accepte afin de savoir de quel côté était le **fanatisme religieux** qui poussent à tuer celui qui ne pense pas comme vous. Il doute qu'un homme de 68 ans, par ailleurs malade, ait pu pendre un jeune homme de 28 ans, sans que celui-ci ne réagisse et sans attirer l'attention des habitants de la maison. Cela n'est possible qu'à moins d'avoir des complicités dans la famille. Mais alors pourquoi celle-ci est acquittée ?

Pour Voltaire ces **incohérences** sont la marque de règlement de compte entre adversaires religieux, les catholiques et les protestants locaux. Il dénonce en particulier l'enquête rapide et à charge menée par David de Beudrigue un des capitouls.

Pour sensibiliser l'opinion publique française, Voltaire écrit et publie en 1763, son **Essai sur la tolérance**.

Voltaire publie de nombreux libelles et mémoires où sous la forme de contes philosophiques ou de recueils d'arguments il dénonce les conditions du procès. **Il inonde d'un abondant courrier les ministres,**

comme **Choiseul** et même l'ancienne favorite **Madame de Pompadour**. Il envoie Madame Calas plaider sa cause à Paris où elle est reçue par l'élite intellectuelle. Elle obtient audience des ministres du roi et est même présentée à la Cour à Versailles.

**Le roi Louis XV** ordonne un nouveau procès, mais qui doit se tenir à Paris afin d'échapper à l'atmosphère empoisonnée de Toulouse. (Le Parlement de Toulouse refusera toujours de revenir sur son jugement). Le parlement de **Paris** est saisi de l'affaire et en mars 1765 conclut le procès en déclarant à l'unanimité l'innocence de Jean Calas et de sa famille.

Le roi accorde à la famille Calas un don de 30 000 livres (somme considérable à l'époque) **en dédommagement** du jugement catastrophique du parlement de Toulouse. David de Beudrigue est destitué de sa fonction de capitoul et se suicide peu après.

L'affaire Calas est un exemple de **l'intolérance religieuse** au XVIIIe siècle et du combat des philosophes pour rendre la justice indépendante des passions religieuses.

## Analyser une image

### Présentation

TITRE : Les Adieux de Calas a sa famille.

AUTEUR : [Daniel CHODOWIECKI \(1726 - 1801\)](#)

DATE DE CRÉATION : 1761

DATE REPRÉSENTÉE :

DIMENSIONS : Hauteur 30 - Largeur 52,8

TECHNIQUE ET AUTRES INDICATIONS : Eau-forte

LIEU DE CONSERVATION : [Bibliothèque nationale de France site web](#)

**Description : décrivez oralement l'image.** Qui sont les personnages ? Comment sont-ils représentés ? Qu'y a-t-il écrit en-dessous de l'image ? Pourquoi ?



LES ADIEUX DE CALAS, A SA FAMILLE.

*Je crains Dieu.....et n'ai point d'autre crainte.*  
Racine Trag. d'Esther.

## explication

Il s'agit d'un dessin de bienfaisance offert par un artiste à succès, Carmontelle, aux partisans de la **réhabilitation** de Calas et de l'innocence de sa famille. Il a donc vocation à être reproduit par le procédé classique de la gravure afin de bénéficier d'une large diffusion auprès du public.

Il ne s'agit pas ici d'engager un combat politique en faveur de la tolérance mais de toucher la corde sensible, d'émouvoir l'opinion. Une famille entière a été meurtrie comme le rappelle le *Traité sur la tolérance* et chacun peut devenir un nouveau Jean Calas. **L'achat de la gravure, d'un prix de six livres, doit permettre d'aider matériellement une famille éplorée mais digne.**

Voltaire se félicite de cette mobilisation : « L'idée de l'estampe des Calas est merveilleuse. Je vous prie, mon cher frère, de me mettre au nombre des souscripteurs pour douze estampes ».

La **souscription (payer pour réserver l'achat d'un livre)** connaît un succès remarquable au point que le parlement de Paris intervient pour en suspendre le cours, mais la gravure a le temps d'être largement diffusée.